



## Les 5 minutes juridiques

n°20 — 4 octobre 2023

### Information préventive et risques majeurs

Le décret met à jour les principes de l'information préventive exercée par les maires et l'Etat en matière de risques majeurs en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement, modifié par l'article 10 de la loi no 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Le texte modifie les zones du territoire où s'applique le droit à l'information mentionné à l'article L. 125-2 en raison de la présence d'au moins un risque majeur. Il précise le contenu de l'information apportée par l'Etat sur les risques majeurs notamment celui des dossiers départementaux des risques majeurs (DDRM). Il définit le contenu et les objectifs de la communication que doivent mettre en place les maires des communes identifiées par le DDRM. Enfin, le décret supprime certains affichages publics et avis en mairie, en laissant le choix au maire des moyens de communication qui lui semblent les plus appropriés.

[Télécharger le décret n°2023-881 du 15 septembre 2023 pris pour l'application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement](#)

- ◆ [Arrêté du 20 septembre 2023 fixant les taux des aides au fonds de soutien au développement des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2023-2024](#)

### Circulaires—Rapports

- ◆ [Instruction interministérielle relative à la mise en œuvre du programme « Villages d'Avenir »](#)
- ◆ [Sport à l'école, activités périscolaires, Directive nationale d'orientation pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial pour l'année 2023-2024](#) du 20 septembre 2023
- ◆ [Note de conjoncture sur les finances locales—La Poste](#)

### Jurisprudences



- ◆ [florilège de jurisprudences sur la prise illégale d'intérêt](#)
- ◆ Edifices culturels : la commune n'a pas à accorder des facilités de paiement lors d'une acquisition en pleine propriété—[CAA Paris, plén. 22 septembre 2023, n°22PA025509](#)

### Vrac et vlog

- ◆ [Périscolaire : le gouvernement accepte de revenir sur sa décision de diviser par deux le FDAP cette année](#)
- ◆ [GIP : le couteau suisse du droit public](#)

### Pratique

- ◆ [Guide de l'accueil des personnes réfugiées en milieu rural](#)